

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 20/06/2023

**Délibération n° 2023-050
Séance du 13 juin 2023**

Convention de parrainage avec
l'agence de développement touristique
Seine-Saint-Denis Tourisme, pour
l'opération « L'Été du Canal »

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 1^{er} juin 2023, par lequel Monsieur le Président
lui demande d'approuver la convention de parrainage avec l'agence de développement
touristique Seine-Saint-Denis Tourisme, pour l'édition 2023 de « L'Été du Canal »,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention de parrainage avec l'agence de développement
touristique Seine-Saint-Denis Tourisme, pour l'opération « L'Été du Canal ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de
fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

